

exclue en vertu du décret de 1895 ; en vertu des autres décrets, elle devra être également bannie de l'autel, quand bien même il ne s'agirait pas du culte, mais simplement d'éclairer soit l'autel, soit le vase sacré contenant la sainte Hostie.

Que de prêtres sont ici à blâmer qui couvrent l'autel, le rétable, le baldaquin d'exposition, le tabernacle de lampes électriques, donnant ainsi à nos solennités sacrées l'aspect de pompes théâtrales ! — L'illumination électrique est bien admise dans les cérémonies liturgiques, mais ailleurs que sur l'autel et ses dépendances.

2^e Médailles-scapulaires.

Peut-on bénir un grand nombre de médailles-scapulaires dont on ignore les destinataires, parce qu'elles ne seront distribuées que successivement, à diverses personnes ? Peut-on agir de même au sujet des rosaires ?

Certainement qu'on peut bénir d'avance des médailles-scapulaires ou rosier des chapelets (pourvu qu'on ait ces deux pouvoirs très distincts) quoiqu'on ignore à qui les uns et les autres seront distribués. Les destinataires bénéficieront des avantages et des indulgences, comme si chaque objet avait été bénit en sa présence et spécialement pour lui.

Cependant au sujet des médailles, il y a, dit la Semaine religieuse de Montréal, *un abus à prévenir*. Certaines personnes zélées, mais mal renseignées, ou qui recherchent plus la nouveauté que la solidité dans la dévotion, propagent de tous côtés ces médailles sans faire connaître les intentions, plus que cela, *le désir ardent du pape à ce sujet*. Donner ces médailles à tout venant en lui disant qu'il est permis désormais de les porter à la place des scapulaires, n'est pas faire une œuvre agréable à Dieu parce qu'elle est opposée au désir formel du pape. Il faut avoir soin de faire connaître le passage du décret qui permet l'usage de ces médailles et qui le restreint à ceux qui ont une raison d'enlever leurs scapulaires (autres que ceux des divers tiers-ordres, pour lesquels le pape n'admet pas de substitution). Il faut savoir mettre de la discréption dans tout, même (pour ne pas dire surtout) dans la manifesteration extérieure de la piété.